

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 25/26

24^e année • mercredi 23 juin 2021

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

SECONDE VAGUE VIOLETTE!



OLIVIER VOGELSANG

Près de 100 000 personnes ont participé le 14 juin à une nouvelle mobilisation féministe dans les rues des grandes villes de Suisse. Entre actions auprès des travailleuses, ateliers et défilés, une multitude d'événements se sont déroulés tout au long de journée. Le rejet d'AVS 21 figurait au nombre des revendications. Temps forts. **PAGES 6-7 et 8**

POINT DE MIRE

Tapis rouge...

Sylviane Herranz

La Suisse avait été clouée au pilori il y a deux ans par l'Organisation internationale du travail (OIT) qui l'avait placée sur une liste noire de 40 pays violant les normes de protection des travailleurs. Elle n'avait finalement pas été retenue dans une seconde liste de 25 pays examinés par l'instance de contrôle. Un accord in extremis avait été passé entre le Conseil fédéral et les partenaires sociaux: une médiation entre syndicats et patronat, sous l'égide du ministre de l'Economie Guy Parmelin, devait trouver une solution à l'absence de protection des délégués syndicaux dans un délai d'une année, soit pour juin 2020.

Auparavant, l'OIT avait exigé à plusieurs reprises que la Suisse se mette en conformité avec les conventions 87 et 98 portant sur la liberté syndicale et sur le droit d'organisation et de négociation collective. Cela après que l'Union syndicale suisse (USS) et d'autres syndicats aient déposé plainte auprès de l'institution internationale du travail, à la suite de licenciements abusifs de militants syndicaux ou de représentants du personnel. Concrètement, l'OIT avait demandé, en 2006 déjà, au gouvernement helvétique d'accorder le même type de protection à un délégué syndical que celui accordé aux femmes engageant une démarche d'égalité salariale. Soit la nullité d'un licenciement prononcé à leur encontre et la possibilité d'une réintégration.

Deux ans après le sursis obtenu par la Suisse, force est de constater que les engagements pris par Guy Parmelin en 2019 devant l'OIT pour que notre pays sorte la tête haute de la liste noire n'ont pas été tenus. La médiation n'a pour l'heure donné aucun résultat. Qu'à cela tienne. C'est un tapis rouge qui a été déroulé pour le président de la Confédération le 7 juin dernier, lors de la 109^e Conférence internationale du travail, assemblée générale de l'OIT. Oubliées les violations des droits syndicaux en Suisse. Oubliée l'incurie du gouvernement face à ses obligations internationales. Ce jour-là, Guy Parmelin était invité à pronon-

cer le discours d'ouverture de la rencontre. La main sur le cœur, le président a déclaré son engagement «personnel» en faveur de l'action de l'OIT et celui de la Suisse pour que l'économie et le travail «demeurent» au service de l'humain... On croit rêver lorsque l'on connaît le nombre de personnes licenciées dans nos frontières après s'être engagées pour défendre les droits de leurs collègues. Des travailleuses et des travailleurs ont tout perdu et se sont retrouvés face à l'arbitraire patronal et à une justice fondée sur la liberté d'entreprise et le laisser-faire économique. A l'heure où les médias tressent des lauriers au président de la Confédération, qui aurait fait un sans-faute lors de l'accueil de ses homologues russe et américain, les salariés de ce pays sont en droit de savoir s'il compte aussi être à la hauteur de ses déclarations «humanistes» faites devant la Conférence internationale du travail. Selon l'USS, le Conseil fédéral se serait engagé à proposer, au plus tard en 2022, une révision de la loi conforme au droit international afin de protéger les délégués syndicaux. Faudra-t-il attendre encore des lustres pour que cet impératif soit ancré dans la réalité? Ou devons-nous, comme pour l'égalité salariale, nous mobiliser fortement pour que nos droits deviennent effectifs? ■

PROFIL



Shams Abou El Enein, la caméra engagée.

PAGE 2

GENÈVE

Précisions sur le salaire minimum.

PAGE 3

CLIMAT

Jeunesse bâillonnée.

PAGE 5

DPD

Pétition des livreurs déposée.

PAGE 9

Anne Onidi

« Si je ne devais donner qu'un conseil à quelqu'un qui a envie de faire ce métier, ce serait: filme, monte... et recommence! » Les paroles peuvent sembler autoritaires, mais le ton, lui, est gorgé d'enthousiasme. Il faut dire que sa recette, le Valaisan de 28 ans ne se contente pas de la dispenser, il l'applique pour lui-même depuis deux décennies déjà. C'est en effet à 8 ans qu'il commence à manier la caméra: « A l'époque, comme je pratiquais beaucoup le ski, j'avais envie de filmer mes copains en train de faire des sauts. Et puis, rapidement, je me suis mis à leur donner des rôles de policier et de voleur. En Valais, il y avait une association qui organisait un concours mensuel de films amateurs. Alors chaque mois, je faisais un film: ça a été un terrain de jeux formidable. » Et si la vie pouvait ressembler tout le temps à cela? C'est en tout cas le pari qu'a fait le jeune Shams après sa maturité en arts visuels passée à Sion. Soutenu par ses parents qui lui « offrent l'espace pour faire ce qu'il veut », il étudie le cinéma au SAE Institute de Genève, puis au Canada, à la Vancouver Film School. Une fois diplômé, le voilà équipé pour explorer le métier de ses rêves.

DE LA PUB AU DOCUMENTAIRE ENGAGÉ

Une exploration qui le conduit vers des pôles en apparence à l'opposé de son art. Employé depuis cinq ans chez Buzz Brothers, une agence de communication, il y réalise des publicités. « Un de mes projets préférés est celui pour *Patouch*, une association de prévention de la violence envers les enfants. On y mettait en scène une fillette qui recevait des lettres rouges écrites comme des SMS. Le but était de sensibiliser au harcèlement chez les jeunes. Ce spot me plaît et nous a d'ailleurs rapporté des prix. » En parallèle, il réalise des courts métrages fantastiques, « avec une morale à la fin, parce que j'aime ça ». Jusqu'à ce que sa compagne, étudiante en médecine, lui propose d'aller faire du bénévolat avec elle pendant un mois pour une ONG sur l'île de Samos, en Grèce. Le lieu a ceci de particulier qu'il se situe juste aux confins de l'espace Schengen. Les migrants y restent bloqués des mois, voire des années, dans l'attente d'une autorisation pour gagner le continent européen. « Dans mes bagages, j'avais embarqué une caméra et un micro sans savoir si j'allais les utiliser ou pas. » Arrivé sur place, en juin 2019, ce qu'il trouve sur l'île le gifle en plein visage. En chiffres: le camp compte 4000 occupants alors qu'il est équipé pour en accueillir 700. Sur le terrain: les conditions sanitaires s'avèrent catastrophiques, entre abris de fortune, manque criant d'infrastructures et de nourriture... ici, en Europe, à une heure d'avion. « Devant l'horreur de ce camp, je me suis posé plein de questions: comment un tel chaos est-il possible? Qui sont ces gens? Que font les ONG? Comment les Grecs perçoivent-ils la situation? La volonté de faire un film pour répondre à ces questions s'est imposée à moi. Per-

sonne ne l'avait encore fait, c'était à moi de le réaliser. »

UNE DEUXIÈME VIE

Démarre alors pour lui un projet parallèle qui va coloniser son temps libre durant un an. « A Samos, nous travaillions de 7 à 15 heures. J'étais chargé de traduire les récits des migrants qui venaient consulter un médecin. Chaque histoire était pire que la précédente, comme si l'horreur n'avait pas de fond. A la fin du service, alors que mes collègues bénévoles allaient décompresser à la plage, j'enfilais mon sac à dos et

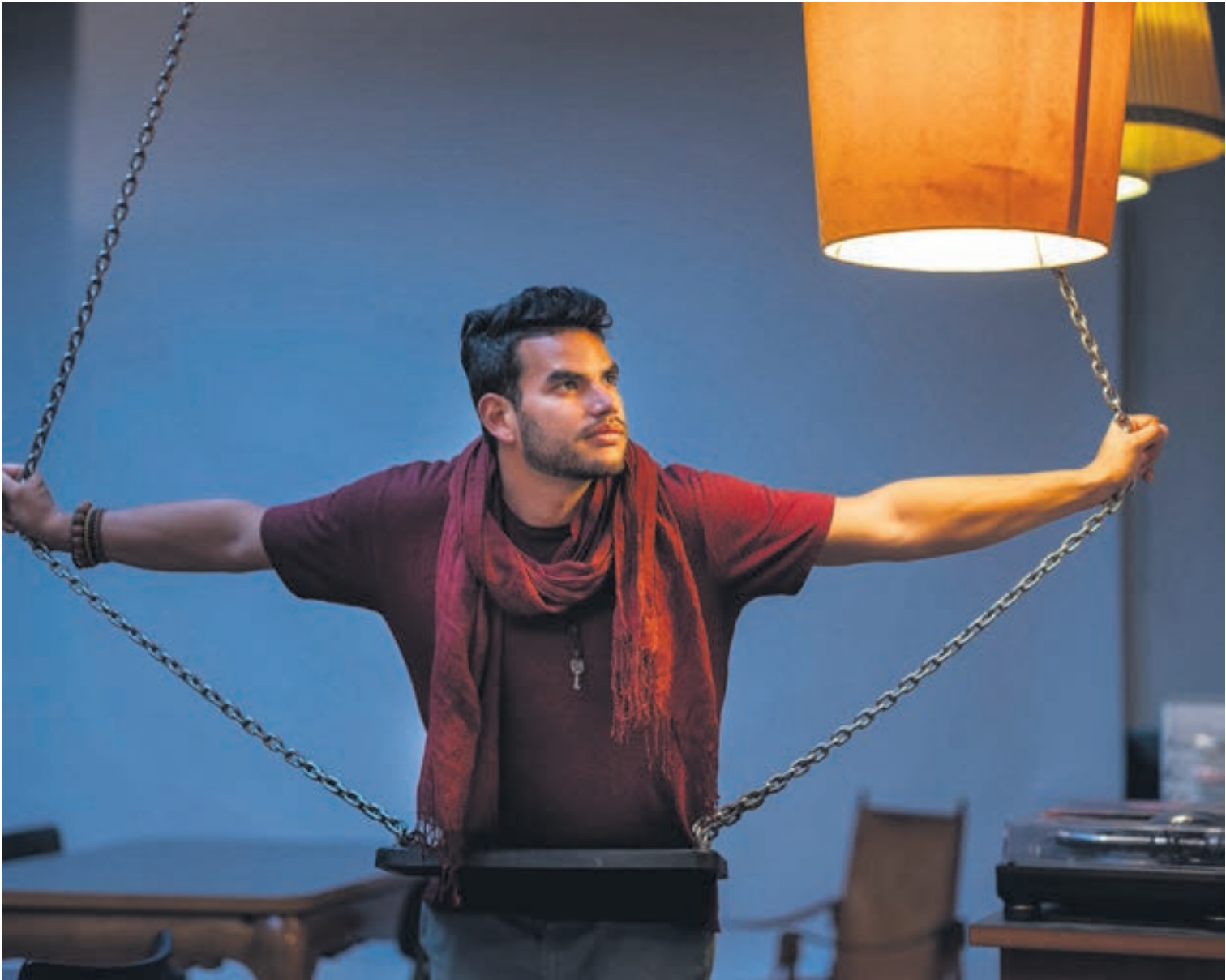
partais réaliser des interviews. » Il filme, parfois à visage caché, 28 occupants du camp, travailleurs d'ONG, habitants de l'île, employés de l'Union européenne... De retour en Suisse, il s'attelle au montage, qui occupera ses soirées durant huit mois. Intitulé *Samos, the faces of our border* (Samos, les visages de notre frontière), le documentaire vise à donner un visage aux gens qui vivent à la frontière de Schengen. Un but qu'il matérialise à l'aide d'outils d'animation pour les témoignages anonymes « Pour apporter un côté émotionnel et varier la forme. » Il part ensuite à la recherche

d'un distributeur: « Vu le peu d'argent que j'ai investi, j'aurais pu mettre mon film en ligne gratuitement sur internet. Mais personne ne l'aurait vu à part les gens qui sont allés à Samos et se sentent concernés par ce problème. En le projetant dans les salles, je souhaitais rendre ces informations du front plus accessibles. J'ai également préparé un dossier pédagogique, car j'aimerais le faire diffuser dans les écoles. »

RENCONTRE AVEC SOI

Avec son nom digne des *Mille et une nuits*, aurait-il lui aussi vécu un par-

cours migratoire? « Pas moi, non, je suis né en Valais et suis Valaisan de cœur! » sourit-il. Fruit de l'union entre une mère suisse allemande et un père égyptien, Shams conte la venue de son père en Suisse, loin des stéréotypes associés à la migration: « Durant ses études d'avocat, il passait ses vacances à voyager avec ses frères. A plusieurs reprises, ils se sont arrêtés ici pour travailler dans la cueillette de fruits. Puis, mon père a rencontré ma mère et l'a finalement rejointe pour s'installer ici. Lui n'a pas eu à demander l'asile, mais je suis peut-être plus sensible à ce sujet que d'autres. Et je suis assurément conscient des différences de cultures, puisque j'ai baigné dedans. Entre mon père et ma grand-mère, les discussions sur la religion étaient parfois animées! » Cette expérience à Samos aurait-elle révélé à l'artiste une fibre sociale? « On dirait bien! Je la découvre... je pense qu'on se rencontre tous dans la vie à travers les actes que l'on fait. » Homme d'action, le jeune réalisateur a encore de nombreuses découvertes devant lui. ■



OLIVIER VOGELSANG

C'est au contact direct avec l'horreur du camp de réfugiés de Samos que le jeune réalisateur valaisan Shams Abou El Enein décidera de répondre à ses questions, caméra au poing.

ACTION!

Jeune réalisateur, Shams Abou El Enein concrétise l'un de ses rêves en sortant un film sur grand écran

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Spaghettis
sauce aux herbes
de point de penalty.

FABIENNE FISCHER ARBITRE LE MATCH DU SALAIRE MINIMUM

La conseillère d'Etat genevoise a annoncé plusieurs décisions sur des modalités d'application, toujours en suspens, de l'initiative approuvée par le peuple en septembre 2020

Textes Jérôme Béguin

Fabienne Fischer, la nouvelle conseillère d'Etat genevoise en charge du Département de l'économie et de l'emploi, a présenté vendredi dernier les arbitrages qu'elle a réalisés sur plusieurs questions en suspens concernant l'application du salaire minimum cantonal. Il est temps, sachant que la mesure est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020 après son approbation par le peuple en septembre. Il faut dire que l'ancien responsable du dossier, Mauro Poggia, s'était opposé à cette initiative des syndicats et traînait un peu les pieds. Changement de style avec Fabienne Fischer. «L'introduction du salaire minimum est une avancée sociale majeure pour Genève. J'attends de ce dispositif qu'il contribue à ce que toutes les personnes qui travaillent puissent vivre dignement, à ce qu'il limite le recours à l'aide sociale et constitue un rempart à la sous-enchère salariale», a-t-elle déclaré d'emblée devant les médias. Alors que l'élue MCG suivait bien volontiers la droite patronale, la magistrate écologiste a, dans ses arbitrages, donné raison aux syndicats sur quelques points en litige. D'abord, le salaire minimum horaire sera calculé sur une base mensuelle. Ensuite, l'ensemble des montants soumis à l'AVS sont concernés, à l'exception des indem-

nités prévues par la Loi sur le travail. Pour le personnel payé à l'heure, les indemnités pour vacances et jours fériés s'ajoutent au salaire minimum. «Nous n'avons eu qu'une séance avec la nouvelle conseillère d'Etat, mais nous avons pu constater un changement de ton par rapport à son prédécesseur, même s'il est trop tôt pour voir s'il y aura réellement un changement d'orientation», confie Alejo Patiño, secrétaire syndical d'Unia et membre du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME).

L'AGRICULTURE ET LA FLORICULTURE RESTENT EXCLUES

Déposée en 2018, l'initiative syndicale réclamait un salaire horaire de 23 francs au minimum. Le Conseil d'Etat a repris ce montant lors de son entrée en vigueur en novembre et l'a indexé au 1^{er} janvier 2021. Il est actuellement de 23,14 francs, soit un salaire mensuel de 4111 francs sur une base de 41 heures de travail par semaine. Les syndicats estiment qu'une indexation complète de 1,6% doit être appliquée dès 2018 et que le montant aurait dû être de 23,37 francs lors de son introduction. Ils ont déposé un recours. Un autre différend concerne l'agriculture et la floriculture, qui sont aujourd'hui exclues du salaire minimum légal. Dans ces branches, les minima salariaux resteront détermi-

nés par les contrats-types de travail (CCT), soit respectivement 17 francs et 15,60 francs l'heure. Nous avons demandé à la conseillère d'Etat pourquoi ces salaires ne seraient pas augmentés. Pour résumer, elle nous a répondu que l'initiative elle-même fixait des exceptions, que dans ces deux branches, les employés gagnaient un montant proche du salaire minimum en raison d'un horaire étendu, que les partenaires sociaux étaient d'accord sur cette solution et qu'elle estimait que ce n'était pas le rôle de l'Etat d'intervenir sur ce point. Or, le CTT de l'agriculture prévoit 3315 francs et celui de la floriculture 3042 francs pour 45 heures par semaine. Et c'est justement l'Etat qui décide de ces montants. «L'initiative prévoyait bien une exception pour l'agriculture, mais pas pour la floriculture, c'est pourquoi nous avons déposé un recours qui est toujours pendant, souligne Alejo Patiño. Et il est faux de dire que nous avons accepté ces deux exceptions et le montant des rémunérations, nous avons d'ailleurs manifesté notre désaccord au CSME. Pour nous, rien n'empêche de négocier et de revaloriser ces deux branches. Nous allons d'ailleurs revenir à la charge.»

PAS DE CONTRÔLES NI DE SANCTIONS

Le Département de l'économie et de l'emploi a aussi présenté les mesures

prises en place pour contrôler l'application du salaire minimum. Le dispositif se limite à une page web, un calculateur en ligne, une adresse de courriel et l'organisation de quelques webinaires. L'inspection du travail ne disposera pas de forces supplémentaires, elle vérifiera le respect du salaire minimum lors de ses contrôles usuels. Directeur du service de l'inspection, Julien Dubouchet Corthay compte sur les commissions paritaires pour faire une partie du boulot. A l'entendre, les contrevenants ne perdent toutefois rien pour attendre, car les mises en conformité peuvent impliquer des rattrapages sur cinq ans. Suivant l'exemple neuchâtelois, premier canton à instituer un salaire minimum, une tolérance est concédée jusqu'en janvier 2022. A partir de là, il est prévu 30 000 francs d'amende et l'exclusion des marchés publics. «2021 est une année de transition», explique Julien Dubouchet Corthay. «On peut regretter qu'une campagne spécifique et proactive auprès des employeurs n'ait pas été prévue par l'Etat, commente Alejo Patiño. Il faut rappeler que toute une série de patrons refusaient d'appliquer le salaire minimum en disant à leurs employés qu'il ne les concernait pas ou qu'il n'était pas encore entré en vigueur. Comme durant la crise du Covid, où nous avons vérifié

le respect des mesures sanitaires, c'est encore à nous de mener cette campagne auprès des travailleurs. Et parfois aussi vis-à-vis des employeurs, qui nous appellent pour obtenir des informations et des conseils. Nous resterons donc vigilants et attentifs, et attendons de l'Etat qu'il fasse son travail de contrôle et d'application du salaire minimum.» ■

Pour en savoir plus sur le salaire minimum genevois: ge.ch/c/salaire-minimum

16 000 SALARIÉS GENEVOIS BÉNÉFICIENT D'UN MEILLEUR SALAIRE

Selon les statistiques disponibles remontant à 2018, le salaire minimum bénéficierait à 6,2% des quelque 260 000 salariés genevois, soit un peu plus de 16 000 personnes, dont 7,5% de femmes pour 5,2% d'hommes. La coiffure et les soins de beauté, le nettoyage, la blanchisserie, ainsi que l'hôtellerie-restauration arrivent en tête des branches concernées avec, respectivement, 49%, 38,8%, 37,8% et 30,4% des employés touchés. A l'opposé, on trouve les activités financières et d'assurances avec 1,2%. L'introduction du salaire minimum n'implique qu'une augmentation de 0,3% de la masse salariale genevoise, soit 88 millions de francs par an. «L'effort à réaliser par salarié n'est pas énorme», a fait remarquer Christina Stoll, la directrice de l'Office cantonal de l'inspection du travail, en communiquant ces chiffres. ■

Genève: le référendum sur les horaires des magasins est sous toit

Jérôme Béguin

Nadine Frei et Pablo Guscetti d'Unia Genève avaient le sourire mercredi dernier devant le Service des votations. Ils y ont déposé le référendum contre la modification de la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) muni de 9200 signatures. Un excellent résultat sachant que 5400 paraphes suffisent pour faire aboutir un référendum cantonal. «La population a répondu à l'appel des vendeurs et des vendeuses», se réjouit Pablo Guscetti. Ce n'était pas gagné d'avance, d'autant que la météo pluvieuse était, dans les premières semaines de récolte de signatures, du côté de la droite patronale. «Il faut féliciter l'engagement du comité vente, des vendeurs et des vendeuses qui se sont mobilisés pour défendre leurs conditions de travail», souligne le secrétaire syndical. Près de la moitié des signatures déposées par le comité référendaire vient d'Unia. Le secrétaire syndi-

cal tient à remercier la contribution des composantes d'Ensemble à Gauche, Solidarités, Résistons et le DAL, qui, à elles trois, ont placé presque 3000 signatures dans la corbeille.

CAMPAGNE DE VOTATION EN PRÉPARATION

Imposée par la droite patronale et le gouvernement, la modification de la LHOM prévoit des ouvertures des commerces trois dimanches par an en plus du 31 décembre, jour férié au bout du lac, ainsi que la prolongation des horaires tous les samedis de 18h à 19h. La nouvelle réglementation sera certainement soumise en votation le 28 novembre prochain. «Il s'agit maintenant de préparer la campagne de votation», indique Pablo Guscetti. Le secrétaire syndical sait qu'elle sera difficile, même si le succès de la récolte des signatures lui donne pleinement confiance. ■



Victoire d'étape pour le personnel de la vente à Genève. Plus de 9200 signatures pour le référendum contre les extensions des horaires des magasins ont été remises par Nadine Frei et Pablo Guscetti d'Unia le 16 juin dernier à la Chancellerie d'Etat du canton.

BRÈVE

BÂLE-VILLE

LES CITOYENS ACCEPTENT UN SALAIRE MINIMUM DE 21 FRANCS

Le 13 juin, les citoyens de Bâle-Ville se prononçaient sur l'initiative de la gauche et des syndicats «Pas de salaire inférieur à 23 francs». Son texte proposait l'introduction d'un salaire minimum cantonal. Environ 18 000 travailleurs de la cité rhénane gagnent moins de 4000 francs par mois pour un temps plein et sont concernés. L'initiative a été rejetée de justesse par 50,68% des suffrages. Par contre, les Bâlois ont accepté, par 53,77% des voix, le contre-projet des autorités. Elaboré par le gouvernement, le texte alternatif avait été approuvé par la gauche au Parlement cantonal. Les syndicats avaient décidé de maintenir leur texte, car le contre-projet fixe le salaire minimum à 21 francs l'heure et prévoit toute une série d'exceptions. Les travailleurs sur appel, les stagiaires et les salariés au bénéfice d'une convention collective de travail sont exclus de la nouvelle mesure. Dans un communiqué, la région Argovie - Suisse du Nord-Ouest d'Unia s'est dite «déçue» du résultat des votations: «Vingt et un francs ne suffisent pas pour pouvoir vivre dignement de son salaire.» Il s'agit toutefois d'un «signal clair» lancé aux employeurs et aux partis bourgeois, qui s'opposaient à l'initiative et au contre-projet: «Les Bâlois ne ferment pas les yeux lorsque des employés doivent travailler dans des conditions d'exploitation.» Le syndicat a joué un rôle moteur dans cette initiative et a promis de poursuivre la lutte pour des salaires équitables. Après Neuchâtel, le Jura, le Tessin et Genève, Bâle-Ville est le cinquième canton à instituer un salaire minimum et le premier en Suisse allemande. ■ JB

OLIVIER VOGELSANG

Unia Genève s'était fortement investi pour le succès de l'initiative syndicale, adoptée le 27 septembre 2020 par plus de 58% des votants. Entré en vigueur le 1^{er} novembre, le salaire minimum a encore dû faire face à plusieurs ajustements.

EN UN CLIN D'ŒIL

GENÈVE: «LE MONDE NE VOUS APPARTIENT PAS!»



«Contre tous les impérialismes – Pour les droits des peuples et la justice climatique»: en marge du Sommet Biden-Poutine tenu le 16 juin dernier à Genève, quelque 200 manifestants se sont réunis sur la plaine de Plainpalais pour protester contre la rencontre des deux présidents. «Le monde ne vous appartient pas!» précisait le tract de mobilisation de ce rassemblement unitaire. Les participants ont dénoncé les «politiques mortifères de Washington et de Moscou». Et réclamé un désarmement mondial, rappelant, dans un communiqué, que «les Etats-Unis et la Russie disposent respectivement des 1^{er} et 4^e budgets militaires les plus élevés du monde». Et que le duo occupe la tête de liste des pays exportant le plus d'armes. Ils ont aussi saisi cette occasion pour exiger des mesures urgentes face à la crise climatique, demandant que les milliards consacrés à l'armement soient investis dans la lutte contre le réchauffement de la Terre. Et fustigé le récent soutien apporté par le locataire de la Maison-Blanche à un gigantesque projet pétrolier en Arctique. «Nos vies et la planète valent plus que les profits des entreprises russes et américaines.» Les manifestants ont

aussi défendu le droit des peuples à l'autodétermination, condamnant l'ingérence des deux superpuissances dans plusieurs Etats. La question du traitement réservé aux opposants politiques, à l'image d'Alexeï Navalny ou de Julian Assange, a également alimenté la colère des militants. Plus tôt dans la journée, des membres des communautés syriennes, éthiopiennes et arméniennes étaient aussi venus plaider leur cause. Rappelons encore que les protestataires souhaitaient initialement défiler de la place Neuve à celle des Nations, mais n'ont pas obtenu d'autorisation. A défaut d'un cortège, ils ont dû se rabattre sur un rassemblement statique. De quoi faire réagir la Coordination genevoise pour le droit de manifester qui a condamné dans un communiqué l'interdiction prononcée. L'alliance – réunissant des collectifs, des partis, des syndicats (dont Unia) et des associations – a estimé que, ce faisant, les élus ont porté atteinte à un droit essentiel. «Pour le Gouvernement genevois, les libertés fondamentales sont un luxe qui est dispensable face à la raison d'Etat et aux intérêts économiques...» ■ **SM/Photos Olivier Vogelsang**

ANNONCES

Calculateur desalaire

SGB|USS



www.salaire-uss.ch

AVIS À NOS LECTRICES ET LECTEURS !

Conformément à notre plan de parution, *L'Événement syndical* paraîtra une semaine sur deux à partir de la semaine prochaine et ce durant la période estivale. Nous vous donnons rendez-vous le 7 juillet. ■

La rédaction

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? **VOUS ÊTES SENSIBLES** aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? **VOUS SOUHAITEZ** une information à l'échelle romande, nationale et internationale? **ABONNEZ-VOUS**

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- ☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
- ☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
- ☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

WWW.EVENEMENT.CH

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.–
Abonnement de soutien Fr. 100.–
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 56 442 exemplaires



Pas touche aux rentes des femmes !

AVS 21 : pas question !

«LA JUSTICE BÂILLONNE CELLES ET CEUX QUI LANCENT L'ALERTE»

A Fribourg, la trentaine de militants du climat qui avaient participé à l'action Block Friday ont été condamnés. Leurs avocats feront appel



Colère et tristesse après la lecture du verdict. Comme l'a souligné un des avocats des prévenus: «On veut faire taire par la voie pénale une jeunesse qui craint pour son avenir C'est un vrai recul des libertés».

Aline Andrey

Photos Thierry Porchet

En ce 18 juin, à l'intérieur de Forum Fribourg, les prévenus sont fouillés avant de pouvoir entrer dans la salle d'audience. «On ne se fait pas trop d'illusions», confie l'un des prévenus. L'arrêt du Tribunal fédéral (TF) tombé le 11 juin (lire ci-dessous) ne joue pas en faveur de la trentaine d'activistes qui ont bloqué pacifiquement en novembre 2019 un accès d'un centre commercial fribourgeois. Cette action lors du Black Friday avait pour but de sensibiliser la population aux effets néfastes pour la planète de la surconsommation. Après quatre jours d'audience et plus de deux semaines d'attente, quelque 80 personnes retiennent leur souffle. Soit trente prévenus, douze avocats et autant de journalistes, ainsi que du public – des Grands-parents pour le climat, quelques familles venues soutenir leurs enfants ou leurs parents puisque l'âge des prévenus va de la majorité à la retraite. Dans ce procès hors norme, Benoît Chassot, le président du Tribunal de la Sarine, sans saluer l'assemblée ni laisser tomber le masque, lit son verdict robotiquement. Les activistes sont déclarés coupables d'infractions à la Loi sur le domaine public et au Code pénal, ainsi que de contraintes (dans les faits, ils ont obligé

les clients à prendre une autre porte). Avec pour corollaires: amendes, prison avec sursis et frais de procédure. Soit quelque 20 000 francs au total, dont 12 000 de frais de justice, selon l'estimation rapide d'un avocat. Le crime des activistes, pour la plupart se revendiquant d'Extinction Rebellion ou de la Grève du climat? Avoir scandé des slogans avec un mégaphone, brandi des pancartes, troublé la tranquillité et l'ordre public (comme toute manifestation, autorisée ou non, en somme), fait barrage pendant deux heures devant l'une des nombreuses portes d'un centre commercial et refusé d'obtempérer immédiatement aux ordres de la police. Sur l'état de nécessité licite, plaidé par la défense, le juge stipule que le danger imminent n'est pas rempli. Selon lui, l'action n'était pas apte à résoudre les problèmes climatiques ni contrer la surconsommation.

A la sortie, les prévenus et leurs avocats sont atterrés par le verdict. «Il n'a pas écouté les plaidoyers?» questionne l'une des militantes.

AVOCATS EN COLÈRE

Dehors, des Grands-parents et des Parents pour le climat tiennent des pancartes au message d'une clarté glaçante: «Un avenir pour les enfants!» «Ce verdict nous met en colère. Quand le juge dit que le danger n'est pas imminent, il estime donc que les direc-

teurs des Nations Unies et de l'OMS, et la communauté scientifique se trompent», fustige M^e Arnaud Nussbaumer. M^e Marie-Pomme Moinat continue: «Alors qu'en Belgique, en Allemagne, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, des juges condamnent leurs gouvernements et des entreprises pour leur inaction climatique... En Suisse, la justice bâillonne celles et ceux qui lancent l'alerte.» Et l'avocate d'ajouter: «Le droit à la liberté d'expression et de manifestation, garanti par la Cour européenne des droits de l'homme, a été gravement violé.» En aparté, plusieurs avocats reviennent sur ce point. «On veut faire taire par la voie pénale une jeunesse qui craint pour son avenir. C'est un vrai recul des libertés. Ce procès légitime des approches répressives, dénonce M^e Gaspard Genton. Le juge a estimé que la tranquillité de consommateur est plus importante que la liberté d'exprimer des craintes fondées.»

Pour M^e Christian Delaloye, ancien bâtonnier du canton de Fribourg, les autres moyens suggérés par le président du Tribunal (votations, élections, signatures de pétition...) ont tous échoué pour atteindre les objectifs des Accords de Paris. «Nous avons trente ans de retard. Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement nos clients qui sont condamnés, mais nous tous.»

Face aux médias, un militant ajoute: «Le juge n'a pas compris et n'a pas

voulu entendre. C'était la même chose pour la cigarette, pour l'amiante et, depuis des décennies, pour le climat.» Et l'une de ses camarades de souligner

en aparté: «Ça fait peur de se dire que l'Etat, en plus de ne pas agir, nous punit. Mais nous allons continuer.» ■

POING LEVÉ

LA TÊTE D'UN SYNDICALISTE MISE À PRIX

Par Jérôme Béguin

Ce pourrait être le scénario d'un bon polar. RTL rapporte que Muriel M., la patronne d'une société de plasturgie installée près d'Oyonnax, petite ville de l'Ain à une heure de route de Genève, a été arrêtée début mai. Elle est poursuivie pour avoir commandité l'assassinat d'un salarié jugé gênant, Hassan T. Fin 2019, ce mécanicien de 52 ans, adhérent de la CGT et père de famille, est élu au comité d'entreprise. La dirigeante craint alors qu'il ne forme une section syndicale, elle lui propose une rupture conventionnelle qu'il refuse. Elle s'ouvre à une connaissance, Frédéric V., un expert en sécurité et intelligence économique, en lui confiant qu'elle souhaiterait qu'il «disparaisse». «Il m'a dit qu'il avait la possibilité de le faire», raconte-t-elle aux enquêteurs. Le contrat est conclu par téléphone. Hassan T. doit être éliminé contre 80 000 euros à régler en quatre factures. Frédéric V. a en effet constitué une cellule criminelle au sein d'une loge franc-maçonne mêlant anciens policiers du renseignement et agents secrets. Le contrat sur le syndicaliste est confié à l'un des tueurs du groupe barbouze. L'opération sera heureusement stoppée à la suite de la découverte par la police d'une autre tentative d'assassinat, dirigée cette fois contre une coach en entreprise de la région parisienne. «Ça me fait bizarre tout cela, même si j'ai été emmerdant, je n'ai jamais été mauvais au point qu'on en veuille à ma vie», a déclaré, ébranlé par ces révélations, Hassan T. aux policiers.

Ce fait divers s'inscrit dans un contexte français de démantèlement des acquis, de mépris pour les classes populaires et de diabolisation des travailleurs en lutte. Entamée par Sarkozy, la criminalisation des mouvements sociaux s'est poursuivie sous Hollande et accentuée avec Macron. Le climat culturel et social se dégrade et l'on assiste à une montée de la violence politique. Avant que le président ne soit giflé, des syndicalistes de la CGT avaient été violemment pris à partie le 1^{er} Mai à l'issue du défilé parisien. Quatre cégétistes avaient été blessés grièvement. Plus récemment, deux youtubeurs ont simulé dans une vidéo de vingt minutes l'exécution d'un «gauchiste» et donné des conseils pour acquérir des armes. Il faut ajouter à ce tableau inquiétant, les polémiques sur le prétendu «islamo-gauchisme», un appel lancé par des militaires factieux et les bons sondages de Marine Le Pen. En quelques tweets, Raphaël Enthoven a expliqué pourquoi il choisirait la présidente du RN face à Jean-Luc Mélenchon: «Plutôt Trump que Chavez», a écrit celui qui se présente comme un philosophe, en résumant le sentiment d'une partie de la bourgeoisie pour qui l'extrême droite ne constitue plus un interdit.

A une autre époque, certains avaient préféré Hitler au Front populaire. Les mois qui viennent seront décisifs. Encore une fois, les syndicalistes auront un rôle essentiel à jouer. Il leur faudra continuer à défendre les valeurs de fraternité et d'égalité portées depuis toujours par le mouvement syndical, ramener à la raison les collègues tentés par les sirènes d'extrême droite et construire la réponse forte et unitaire du monde du travail aux attaques contre les libertés et les droits sociaux. ■

Le Tribunal fédéral coule le recours du LAC

Aline Andrey

Le 11 juin, le Tribunal fédéral (TF) a rejeté le recours des «joueurs de tennis» de Lausanne action climat (LAC) qui avaient mimé pendant une heure environ une partie dans les locaux du Credit Suisse et réussi à attirer l'attention de Roger Federer, égérie de la banque, et des médias internationaux. Les militants avaient été acquittés en première instance, puis, à la suite du recours du Ministère public, condamné par le Tribunal cantonal. Le TF conteste le point principal: l'état de nécessité licite invoqué par les prévenus. Soit la possibilité, en cas de danger imminent et impossible à détourner autrement, de pouvoir agir par un acte punissable. Selon le TF, le «danger imminent» doit se concrétiser à brève échéance, à tout le moins dans les heures suivant l'acte punissable» et l'action doit viser un bien juridique individuel concret. Or, dans ce cas, «le but des intéressés était plutôt la défense d'intérêts collectifs, soit l'envi-

ronnement, la santé ou le bien-être de la population dans son ensemble», écrit-il. Avant d'estimer que «d'innombrables méthodes licites auraient pu être employées pour atteindre leurs objectifs, comme notamment des manifestations autorisées». Le TF annule toutefois les condamnations concernant l'empêchement d'accomplir un acte officiel (des militants n'avaient pas obtempéré à la sommation de la police de quitter les lieux) «pour des motifs procéduraux».

NÉGATION DU DANGER

«Le Tribunal fédéral se place du mauvais côté de l'histoire. Alors que les tribunaux du monde entier se saisissent enfin de cette thématique», ont dénoncé les avocats des activistes dans un communiqué. Selon eux, malgré une reconnaissance à demi-mot de la gravité des dérèglements climatiques par le TF, ce dernier nie toujours le danger imminent qui justifierait des actions pacifiques, comme il l'avait fait dans son arrêt concernant les Aînés pour

la protection du climat. Ces dernières ont saisi en 2020 la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui devrait donner sa réponse bientôt. Pour l'heure, en ce mercredi 23 juin, une délégation composée de cinq mouvements climatiques – Doctors for XR, Grands-parents pour le climat, Grève du climat, Aînés pour la protection du climat et Extinction Rebellion – doit se rendre au Tribunal fédéral pour demander une rencontre avec les juges afin que ceux-ci expliquent en quoi le danger n'est pas imminent et quelles sont les méthodes licites qui fonctionnent? «Nous en sommes à la COP 26 et les émissions de CO₂ ne cessent de croître, malgré toutes les actions licites faites depuis 30 ans. Sommes-nous condamnés, tel Sisyphe, à continuer de faire ce qui ne fonctionne pas pendant que la Terre brûle et que nos juges regardent ailleurs?» ■

UNE SECONDE VAGUE FÉMINISTE DÉFERLE SUR LA SUISSE

Lundi 14 juin, les femmes sont à nouveau descendues massivement dans les rues des grandes villes de Suisse. Retour sur quelques moments forts

Jérôme Béguin

Pour les 30 ans de la grève de 1991 et deux ans après la maxi-manif, les Suissesses se sont encore massivement mobilisées le 14 juin. A l'appel des collectifs régionaux de la grève féministe et des syndicats, des actions élargies ont traversé le pays à 15h19, heure symbolique à partir de laquelle les femmes cessent d'être payées par rapport aux hommes. Les participantes ont lancé un signal fort contre les inégalités salariales et toutes formes de discrimination. Des défilés ont suivi, réunissant des dizaines de milliers de personnes. En Suisse romande, elles étaient plus de 10 000 à Lausanne, pas loin de ce nombre à Genève, 3000 à Fribourg, 2500 à Neuchâtel, 500 à Delémont et à Bienne; de l'autre côté de la Sarine, les organisatrices revendiquaient 30 000 à Berne, tandis que l'ATS et la presse régionale comptaient plus de 10 000 à Zurich, au moins 4000 à Bâle ou encore 2000 à Lucerne.

Au total, près de 100 000 personnes selon l'Union syndicale suisse. Pas autant qu'en 2019, donc, mais beaucoup plus que les «plusieurs milliers» évoqués le soir même au téléjournal de la RTS. «Violet de monde», titrait plus justement *Le Courrier* le lendemain. Le message délivré ce 14 juin est assez clair: il faut maintenir les progrès réalisés en matière d'égalité, qui restent fragiles, et tout recul est inacceptable. A l'instar de la réforme AVS 21 adoptée quelques jours plus tôt par le Conseil national et qui vise à économiser un milliard de francs par an sur le dos des femmes en relevant l'âge de leur départ à la retraite à 65 ans. Les manifestantes ont rappelé que les femmes perçoivent en moyenne une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes, elles ont copieusement hué le projet porté par le Conseil fédéral et la droite et annoncé qu'elles soutiendraient le référendum. Unia, qui était présent dans toutes les manifestations, a réaffirmé qu'il combattrait AVS 21 à leurs côtés. ■



En fin de journée à Lausanne, un long cortège haut en couleur a traversé la ville, fort de ses slogans féministes et solidaires.



REVALORISATION INDISPENSABLE DES MÉTIERS FÉMININS

Dans le canton de Vaud, comme dans d'autres régions, Unia s'est rendu dans des blanchisseries industrielles, où une majorité de femmes travaillent, pour rappeler les revendications en vue du renouvellement de la CCT

Aline Andrey

Ce sont elles qui lavent le linge des hôtels et des restaurants et, surtout, des hôpitaux et des EMS. Les ouvrières des blanchisseries industrielles étaient donc en première ligne durant la pandémie. Et pourtant leurs salaires restent très bas et leurs conditions de travail pénibles. Le salaire minimum ne dépasse pas 3350 francs brut à 100% pour 42 heures hebdomadaires. Elles savent quand elles commencent leur journée, entre 5h et 7h du matin, mais presque jamais quand elles la terminent, car leurs horaires dépendent de la charge de travail. Si les entreprises emploient des hommes aussi, bien sûr, ils le sont principalement dans des postes liés à la livraison ou à la logistique.



THIERRY PORCHET

En ce 14 juin, les secrétaires syndicaux d'Unia vont à la rencontre des ouvrières dans les divers sites vaudois. Dans l'un d'eux, Nicole Vassalli (photo ci-dessus) explique, le temps d'une courte pause, les négociations en cours pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) romande du nettoyage des textiles. Son message principal porte sur la

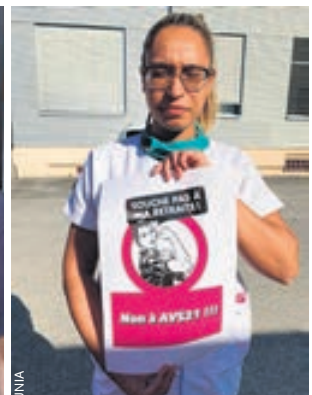
revalorisation des salaires minimaux. «Trouvez-vous normal de toucher 1000 francs de moins par mois qu'un chauffeur?» demande la permanente syndicale. Les femmes font non de la tête. En aparté, une ouvrière ne cache pas son ras-le-bol: «Je ne comprends pas pourquoi les salaires sont si bas, alors qu'on travaille si dur!» «Vous gagnez moins, car généralement, les métiers dits féminins sont moins bien rémunérés que ceux exercés par des hommes, continue Nicole Vassalli. Et les femmes ont tendance à ne pas négocier un salaire ou à ne pas demander une augmentation. C'est comme ça dans la blanchisserie, mais aussi dans la vente, le nettoyage... Alors que votre travail n'est ni moins important ni moins pénible que celui des hommes.» Une ouvrière lève en riant: «Oui, mon mari m'a demandé pourquoi je ne passais pas mon permis poids lourd pour faire livreur. La différence de salaire fait réfléchir...»

POUR DES SALAIRES JUSTES

Plus largement, Unia Vaud demande plus de pouvoir d'achat pour toutes et tous, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, davantage de protection de la santé. Dans les faits, cela passe par une revalorisation des salaires minimaux (actuellement le salaire d'une ou d'un employé non qualifié s'élève à 18,10 francs brut l'heure selon la CCT), une reconnaissance de l'expérience acquise dans la branche et le passage automatique aux catégories salariales supérieures durant la carrière, la suppression des deux jours de carence en cas de maladie, la fixation des plannings deux semaines à l'avance en précisant le début et la fin de la journée de tra-

vail, cinq semaines de vacances pour toutes et tous, et une meilleure protection des femmes enceintes. «Nous avons besoin de votre avis pour connaître les thématiques prioritaires. Les salaires, les vacances, la planification?» questionne la permanente syndicale, avant d'ajouter: «N'hésitez pas à rejoindre le syndicat pour faire entendre votre voix et améliorer vos conditions de travail!» Le temps de parole est compté. La pause dure 15 minutes, pas une seconde de plus. A la sonnerie, les travailleuses sortent de la cafétéria. D'autres arrivent. Trois pauses se succèdent pour échelonner le nombre de personnes dans la salle. Les collaborateurs d'Unia distribuent croissants, cafés, jus d'orange, autocollants, tracts. Une partie des ouvrières épinglent et collent à leur blouse pin's et autocollants pour l'égalité. «Les chefs ne vont pas aimer, mais cela m'est égal», dit en souriant l'une d'elles. Et pourtant, le message «Pas de réforme de l'AVS sur le dos des femmes!» touche au système et non pas à l'entreprise même.

Certaines sont syndiquées, d'autres non. Rien ne filtre, la confidentialité prime. «Comme vous avez vu, je ne marque aucune différence entre celles que je connais et les autres», précise Nicole Vassalli dans la cafétéria, en invitant les ouvrières à la contacter. Un dernier employé arrive à la pause. Un croissant? «Non merci, je suis au régime», rit-il, comme d'autres collègues avant lui. Un pin's? «Ah oui, je vais le donner à ma femme... Mais je suis un homme solidaire.» ■



Des blanchisseuses ont posé devant les photographes avec des panneaux sur les thèmes de la journée. Quelques-unes des images prises dans les différentes blanchisseries du canton.

LAUSANNE A VU VIOLET

A 15h19, les syndicats vaudois réunis sur la place du 14-Juin ont témoigné des inégalités. Avant et après, les collectifs féministes ont montré la force de leur mobilisation



Flashmob devant le Palais de Rumine (en bas), puis prises de parole de travailleuses à la place du 14-Juin avant que les revendications ne s'expriment dans le défilé.



Aline Andrey

Photos Olivier Vogelsang

«Assez, assez des inégalités! Ensemble, ensemble, ensemble il faut lutter!» Peu avant 15h19, heure symbolique à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement en raison des inégalités salariales, des travailleuses et des secrétaires syndicales ont exprimé leur colère. Elles ont pris la parole sur la désolée mais bien nommée place du 14-Juin au cœur de Lausanne. Devant une foule dense et attentive, elles ont dénoncé les discriminations envers les femmes dans le monde du travail. Elles ont rappelé que deux ans après une historique grève féministe, aucune mesure concrète n'a été prise pour une vraie égalité salariale, pour concilier vie professionnelle et vie privée, pour protéger les travailleuses contre le harcèlement moral et sexuel, notamment dans le journalisme, ou pour faciliter l'accès à des postes à responsabilité, à La Poste par exemple, ou pour améliorer les conditions de travail dans les métiers des transports publics. La part des salaires non perçue par les femmes, loin de s'évaporer, finit dans les poches des patrons et des actionnaires, c'est-à-dire des hommes. Majoritaires dans les métiers essentiels qui paient mal, les femmes assument de surcroît le gros du travail non rémunéré et touchent des rentes inférieures de plus d'un tiers à celles des hommes. D'où le message unanime à combattre AVS 21 dans la rue et dans les urnes, à lutter pour un système de retraite digne, contre le système capitaliste et patriarcal et les investissements irresponsables des caisses de pension dans des multinationales destructrices des écosystèmes. Elles en appellent aussi à une baisse générale du temps de travail.



«65 ans, c'est toujours non!» Ce leitmotiv, et d'autres, a été repris en chœur par la foule galvanisée par des militantes en feu. Un hommage a été rendu également à l'ouvrière horlogère Liliane Valceschini, initiatrice de la première grève féministe il y a 30 ans déjà.

TRAVAILLEUSES EN COLÈRE

Des travailleuses ont exprimé leur colère face à l'inertie du système. Telle Clotilde, vendeuse: «On était déjà là en 2019, mais ils n'ont toujours rien compris! De l'argent il y en a. Il faut juste aller le chercher au bon endroit. De meilleurs salaires et de meilleures rentes pour toutes!» La souffrance au travail a été évoquée par Eli, elle aussi employée dans la vente:

«Avant, j'aimais mon métier. Aujourd'hui, la charge mentale et physique est telle que nous sommes devenues des robots.» Même constat chez Dominique, employée du CHUV, qui a brossé un tableau sombre de la situation, alors que le personnel hospitalier après une année de pandémie est à bout, et prêt à faire grève le 23 juin prochain: «En guise de reconnaissance, on nous a offert deux jours de congé, un panier repas à Noël, ainsi qu'une prime de 900 francs dont les critères sont si restrictifs que seul 10% à 15% du personnel devrait la toucher. On ne remplace pas le personnel qui part, ni les femmes en congé maternité. Beaucoup d'employées quittent le métier, car elles n'ont plus de motivation.» Ce sentiment d'injustice et de ras-le-bol profond a aussi été partagé par deux horlogères. L'une d'elles a précisé que les femmes gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes pour le même travail. Tout en invitant à ne pas baisser les bras: «Nous avons le pouvoir de changer la société future en commençant par éduquer nos fils et nos filles.» Un appel dont Ludovica, éducatrice, s'est fait l'écho, en soulignant l'urgence d'un meilleur encadrement des enfants, mais aussi d'une revalorisation des métiers de l'enfance encore trop souvent appréhendés comme des vocations féminines. Autant de discours forts et solidaires qui ont eu pour point d'orgue une manifestation d'envie en fin de journée. Débrêlé et combattif, le cortège lausannois a réuni plus de 10 000 personnes, de tous âges et de tous genres, unies par ce message: «Patriarcat t'es foutu, les femmes sont dans la rue!» ■

A CORPS ET À CRIS



Plus de 2500 personnes ont manifesté le 14 juin à Neuchâtel pour le 30^e anniversaire de la Grève des femmes. Retour sur cette chaude journée aux reflets violets

Jiyana Tassin

Photos Thierry Porchet

En ce lundi après-midi à 15h19 à Neuchâtel, linges violets, chaises de plage et parasols sont venus parer la place du Marché. Plusieurs femmes se sont installées, sous la canicule, pour une sieste bien méritée. Vania Allea, présidente d'Unia, a pris le microphone pour dénoncer les inégalités salariales en augmentation depuis la crise sanitaire. «En 2019, nous étions payées jusqu'à 15h24, aujourd'hui en comparaison, nous le sommes seulement jusqu'à 15h19», s'est indignée la syndicaliste, qui a ensuite appelé la foule à cinq minutes de silence afin de marquer symboliquement ce temps de salaires perdu en deux ans. Le Collectif neuchâtelois pour la Grève féministe a ensuite dénoncé l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, acceptée par le Conseil national le 9 juin dernier. En fin d'après-midi, les militantes et les syndicalistes d'Unia se sont déplacées à la place Rouge pour une action «poing levé» contre les violences et les féminicides. Au terme de plusieurs discours sur AVS 21, les inégalités salariales et les conditions de travail des femmes dans la vente, le cortège coloré de drapeaux et de pancartes – rejoint par le Collectif de La Chaux-de-Fonds – a défilé en musique dans les rues de la ville. ■

TÉMOIGNAGES

RENDICATIONS EN MOUVEMENT

Micheline, 78 ans, se réjouit de voir autant de jeunes participer à la manifestation. En tant que membre de la Marche mondiale des femmes et du Collectif neuchâtelois pour la grève féministe, la retraitée s'est investie dans l'organisation de la journée. Un exercice connu pour celle qui se remémore avec le sourire sa première marche pour l'égalité il y a de cela 30 ans. «Les revendications ont bien évolué depuis 1991. On parle aujourd'hui beaucoup plus de la communauté LGBTQI+ et des violences faites aux femmes», remarque l'ancienne maîtresse d'école enfantine. Et d'ajouter, en parlant de sa profession: «Jusqu'en 1985, mon métier n'était pas reconnu officiellement par l'Etat. Il était exercé presque uniquement par des femmes et nous étions très mal payées.» Aujourd'hui, grand-mère de trois petits-fils, Micheline tente de leur transmettre ses valeurs féministes en leur offrant notamment des bandes dessinées sur le sujet. «J'ai commencé avec mon fils et, aujourd'hui, c'est au tour de mes petits-enfants!» ■

UNE ÉGALITÉ À L'ÉCHELLE MONDIALE

«C'est la première fois que je participe à cette grève. J'en ai marre de ne pas être prise au sérieux en tant que femme», raconte Irena, 40 ans, vendeuse dans une grande surface depuis plusieurs années. La militante a, pour l'occasion, préparé un discours sur les conditions de travail dans la vente. «Les femmes représentent 70% du personnel du commerce de détail en Suisse. Entre stress, surcharge et menaces de licenciement, elles ont été en première ligne pendant la crise du Covid-19. Et pourtant, elles restent encore et toujours discriminées.» Si Irena se trouve bien lotie en tant que femme en Suisse, elle estime qu'on peut toujours faire mieux. «On ne manifeste pas uniquement pour notre pays, mais pour atteindre l'égalité à l'échelle mondiale!» Membre d'Unia, la quarantenaire appelle les travailleuses à rejoindre les syndicats et à participer aux assemblées, où les femmes, précise-t-elle, sont malheureusement encore minoritaires. ■

UNE FEMME SUR CINQ

«Je manifeste aujourd'hui surtout contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes», explique Inès, 21 ans, membre de la Chorale révolutionnaire et des Actions étudiantes durables (AED). Appliquée à écrire un slogan sur une pancarte, l'étudiante en histoire et archéologie à l'Université de Neuchâtel rappelle qu'une femme sur cinq est victime de violences sexuelles en Suisse et que la moitié de celles-ci préfèrent garder le silence par honte ou par peur de ne pas être crues. Elle ajoute avec conviction: «J'aimerais que le terme de féminisme ne soit plus uniquement axé sur des considérations de femmes blanches et bourgeoises, mais qu'il inclue notamment celles des migrantes et des musulmanes.» Inès, pour lutter contre le sexisme à son échelle, raconte qu'elle intervient toujours lorsqu'elle entend un propos discriminant dans son entourage. Et essaie de se distancier des standards de beauté qui lui paraissent toxiques. Elle prépare également, avec l'association Défi Vélo, des cours de vélo destinés aux femmes migrantes afin de promouvoir ce moyen de transport au sein de différentes cultures. ■

Voir aussi en page 8.



GENÈVE: 65 ANS, C'EST TOUJOURS NON!

De nombreuses actions ont émaillé la journée du 14 juin au bout du lac. Les militantes et syndicalistes d'Unia étaient présentes pour porter les revendications des travailleuses



Jérôme Béguin
Photos Lucas Dubuis

À Genève, la journée d'action du 14 juin a commencé par des pique-niques féministes aux quatre coins de la ville. Celui des employées de la RTS, au pied de la tour, a réuni une cinquantaine de personnes, qui ont dénoncé le climat délétère qui règne au sein de la société depuis les révélations de cas de harcèlement. Sur l'air de *Paroles, paroles* de Dalida et Delon, les participantes évoquent des promesses non tenues et l'inaction de la direction. Les téléspectateurs de la RTS ne seront toutefois pas informés de cette action soigneusement tue par la rédaction du téléjournal...

Plus loin, aux Charmilles, une trentaine de syndicalistes d'Unia se retrouvent pour un déjeuner sur l'herbe devant les locaux du syndicat. Des «hommes solidaires» se chargent des grillades. Suit un atelier de sérigraphie permettant aux militantes réunies par les secrétaires syndicales Camila Aros et Anna Gabriel d'ajouter au T-shirt fuchsia d'Unia le logo de la grève des femmes et des slogans tels que «féministes et syndicalistes». Une précision qui a son importance pour Jocelyne Haller, l'une des militantes présentes: «Il y a la lutte contre les inégalités faites aux femmes, mais il ne faut pas perdre de vue les autres inégalités, elles sont indissociables.» Et la députée au Grand Conseil d'ajouter: «Il est essentiel d'être

là aujourd'hui, car le combat n'est pas encore gagné. Tant que l'égalité ne sera pas réalisée, il faudra prendre la rue. Nous devons, en outre, nous tenir prêts pour le référendum sur AVS 21.» Salariée d'un EMS, Thelma participe pour la première fois à la grève des femmes: «Il faut faire des grèves pour qu'ils nous entendent», estime la trentenaire. Employée dans l'économie domestique, Anna, pour sa part, est venue «pour soutenir toutes les femmes». Faute d'une rente suffisante, la migrante doit continuer à travailler malgré ses 66 ans. «C'est difficile», avoue-t-elle. Les T-shirts passent dans la presse les uns après les autres. 15h19 approche et il faut se dépêcher de rejoindre la rue des Gares. Devant

l'Office cantonal des assurances sociales, une grande banderole est déployée: «65 ans, c'est encore non!» La gauche et les syndicats genevois avaient joué un rôle moteur dans le référendum contre PV2020. Au micro, Thérèse Thévenaz rappelle que les femmes «ont déjà payé avec la précédente réforme, qui a vu passer l'âge de la retraite de 62 à 64 ans» et que, travaillant souvent à temps partiel pour s'occuper de leurs proches, «elles touchent de petites rentes». Des cris fusent: «Rendez-nous l'argent!» AVS 21 est hué. Il est temps de rallier la place des Nations. Sur le coup des 18h, elle est noire de monde. Un événement rare. Dans une ambiance festive et revendicatrice,

le défilé démarre et sillonne durant deux heures les rues de la ville avant de se conclure au parc des Bastions. Combien étaient-elles: 7000, 10 000? Difficile à dire. Dans tous les cas, la grève féministe s'inscrit dans les plus grandes mobilisations que Genève a connues depuis le G8 de 2003. La police, qui avait fortement minoré la manifestation il y a deux ans, ne s'est par trop mouillée cette fois en évoquant «plusieurs milliers» de participantes. Léman Bleu, par contre, a fait très fort, son journaliste envoyé sur place parlant d'un cortège «qui rassemble à peu près un millier de personnes». Il semble qu'au bout du lac, les femmes soient encore un peu discriminées en tant qu'organisatrices de manifestations. ■



Les militantes et les secrétaires syndicales des fédérations de l'Union syndicale valaisanne réunies pour la conférence de presse à Martigny et visite d'une blanchisserie à Sierre.

VALAIS: DES PISTES POUR L'ÉGALITÉ...

Le 14 juin a aussi mobilisé l'Union syndicale valaisanne (USV) dans la rue et sur les lieux de travail avec notamment, dans ce dernier cas, la distribution de tracts, de foulards et de pin's dans une blanchisserie sierroise. Une manière de mettre l'accent sur des métiers essentiels, le plus souvent conjugués au féminin, et un personnel demeuré actif en première ligne malgré le Covid-19. Lors d'une conférence de presse tenue ce jour-là, Unia, Syndicom, le SSP et le SEV ont aussi rappelé les raisons de la colère des militantes à la suite de la décision d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Et ce alors qu'elles assument toujours la majeure partie du travail domestique non rémunéré et que l'égalité salariale n'est pas effective. Secrétaire syndicale d'Unia, Francine Zufferey a élaboré quelques pistes pour lutter contre cette injustice. Ses propositions impliquent l'engagement de plusieurs acteurs: l'Etat, les partenaires sociaux, les entreprises et la société plus largement. «Ces mesures se trouvent avant tout dans la régulation du marché du travail et de la législation anti-discrimination», précise la syndicaliste, prônant la mise en place d'organes de contrôle de l'égalité dotés de suffisamment de compétences et de res-

sources et en personnel et financières. Pour Francine Zufferey, les pouvoirs publics ne devraient par ailleurs adjoindre de mandats qu'aux sociétés appliquant des systèmes salariaux non discriminatoires. La Valaisanne souligne également le rôle clef des conventions collectives de travail, avec la nécessité de mettre en place des systèmes salariaux égaux et d'opérer des contrôles réguliers. «Il faut un tarif horaire minimum national de 22 francs. Le salaire de plus de 220 000 femmes en Suisse serait ainsi relevé», ajoute-t-elle. Ses propositions portent encore sur la mise à disposition de structures d'accueil des enfants propres à permettre aux travailleuses de poursuivre leur activité professionnelle et des horaires mieux planifiés. Des campagnes d'information et de sensibilisation à la persistance des discriminations entraîneraient par ailleurs une plus grande conscientisation du problème. Même besoin d'agir sur le front de la formation et de promouvoir un matériel pédagogique non sexiste. Enfin, les entreprises ont une carte majeure à jouer dans une «représentation juste des femmes à tous les échelons» et la promotion d'une égalité des chances en matière de carrière. ■ SM

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos

guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. **Notre charge de travail actuelle nous force à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.**

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier

Ouverture du secrétariat: vendredi de 9h30 à 12h.

Le Locle

Le secrétariat est fermé jusqu'à nouvel avis.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h. 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

SYNDICAT DU 19 AU 30 JUILLET

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier et Moutier: fermés.

Secrétariats de Tavannes et Delémont: ouverts les lundis et jeudis de 14h à 17h30.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, les lundis et jeudis de 14h à 17h30.

SYNDICAT DU 2 AU 6 AOÛT

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier, Moutier, Tavannes et Delémont: fermés.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h et le vendredi 9h à 11h30.

CAISSE DE CHÔMAGE DU 19 JUILLET AU 6 AOÛT

Secrétariats de Porrentruy, Saint-Imier et Moutier: fermés.

Secrétariats de Tavannes et Delémont: ouverts les lundis et jeudis de 14h30 à 17h et les mardis et vendredis de 9h à 12h.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, tous les jours de 9h à 12h.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Nouveaux horaires jusqu'au 26 novembre

Sierre: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir de 17h à 19h.

Sion: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir de 17h à 19h.

Martigny: lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir de 17h à 19h.

Monthey: lundi, mercredi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES

Secrétariats

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon,

Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h.

Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone. Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80

Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70

Nyon: 022 994 88 40

Yverdon: 024 424 95 85

Le Sentier: 021 845 62 66

Vevey: 021 925 70 01

Aigle: 024 466 82 86

LES LIVREURS DE DPD EXIGENT L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

Une pétition du personnel demandant notamment le paiement de toutes les heures de travail effectuées a été remise la semaine dernière au CEO de l'entreprise de logistique

Textes Jérôme Béguin

Unia ne relâche pas la pression sur DPD. Jeudi dernier, le syndicat a remis une pétition à Tilmann Schultze, le CEO de DPD Suisse. Signée par 187 chauffeurs de l'entreprise logistique, elle demande l'enregistrement du temps de travail et le paiement de toutes les heures effectuées, le respect des droits syndicaux et l'ouverture de négociations avec les représentants du personnel. Pour mémoire, Unia dénonce depuis plusieurs mois les conditions de travail déplorables au sein de cette filiale de La Poste française devenue le numéro deux de la livraison en Suisse. La multinationale dispose de onze dépôts dans notre pays, mais ne distribue toutefois pas elle-même les colis, elle s'appuie pour cela sur quelque 80 sous-traitants. DPD utilise ces sociétés à responsabilité limitée pour se soustraire à ses obligations. Depuis que le syndicat a révélé au grand jour ce système en février dernier, la société fait l'autruche. Elle prétend être affiliée à la Convention collective de travail KEP+Mail, elle assure que les accusations d'Unia ne sont pas étayées et reproche même au syndicat d'être fermé au dialogue. La CCT KEP+Mail ne s'applique pourtant plus depuis fin 2020, elle a été dénoncée par Syndicom. Unia a appuyé sa dénonciation sur un rapport de 35 pages basé sur des entretiens menés avec 200 employés. Plusieurs médias ont recueilli des témoignages de

livreurs évoquant des journées de travail interminables et le non-paiement des nombreuses heures supplémentaires qu'ils sont forcés de réaliser. Unia tente depuis mai 2020 d'obtenir un rendez-vous avec le CEO. Tilmann Schultze n'a pour l'heure jamais accepté de s'asseoir à la même table que le syndicat.

UN LIVREUR SUR QUATRE A SIGNÉ

Unia a déposé sa pétition au siège de DPD à Buchs, dans le canton de Zurich. «Nous l'avons remise au directeur d'exploitation qui est venu à notre rencontre. Il y a un progrès, puisque lors de notre dernière visite, on nous avait envoyé la sécurité. Nous avons pu échanger quelques mots avec le responsable, qui ne nous a toutefois pas fait de promesses», indique Roman Künzler, responsable de la branche logistique d'Unia. La pétition a été signée par 187 chauffeurs, soit presque un livreur DPD sur quatre. «Vu la situation répressive que connaît l'entreprise, le nombre de signataires est assez élevé. Il faut avoir un certain courage pour mettre son nom sur une pétition envoyée au PDG.»

«Nous allons maintenir la pression, promet le syndicaliste, nous n'accepterons jamais que des heures de travail restent impayées et que les droits syndicaux ne soient pas respectés. Nous avons dénoncé des cas concrets dans plusieurs dépôts, des demandes de documents ont été déposées et des négociations sont réclamées.» ■



UNIA

La pétition, adressée à Tilmann Schultze, CEO de DPD Suisse, a été remise en main propre au responsable d'exploitation de DPD à Buchs dans le canton de Zurich par Roman Künzler d'Unia. Presque un quart des livreurs du pays l'ont signée, malgré la répression à l'œuvre au sein de l'entreprise.

DES EURODÉPUTÉS INDIGNÉS PAR LE SYSTÈME DPD

Le système DPD ne se limite pas aux frontières de la Suisse, comme le montre une lettre ouverte que 24 députés européens ont adressée récemment à Boris Winkelmann, le PDG de GeoPost, la société mère de DPD. Provenant de sept pays différents, les eurodéputés évoquent des journées de travail sans pause de douze à quatorze heures pour les chauffeurs, le non-paiement des heures supplémentaires et le transport de colis dépassant les cinquante kilos. «Vous proposez des prix plus bas que la concurrence, vous pratiquez une politique anticoncurrentielle et vous cassez toute sécurité pour les travailleurs de toute une branche qui se soumettent aux cadences infernales qui leur sont imposées pour survivre», reproche la lettre publiée par Mediapart. Elle évoque la lutte engagée par Unia: «Comme seule réponse,

la direction de DPD Suisse continue de refuser de recevoir les représentants des travailleurs et de mettre en place des mesures de répression syndicale. Aujourd'hui, les syndicats de plusieurs pays européens s'unissent aux côtés d'Unia pour demander le respect de l'accord-cadre que GeoPost a signé en 2017.» Le géant du colis s'était alors engagé à respecter les droits syndicaux fixés par les conventions de l'Organisation internationale du travail et les principes directeurs des Nations Unies, notamment en ne faisant pas obstacle à la représentation syndicale, à favoriser le dialogue social ou encore à respecter les lois sur le travail. «Nous vous demandons de mettre un terme à cette politique antisyndicale et d'accepter la tenue de négociations avec les travailleurs organisés», conclut la missive. ■

Protection des salaires: une application plus stricte est exigée

Le Seco a publié le rapport sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en 2020. Si la pandémie a entraîné une diminution des contrôles, les taux d'infraction sont relativement stables et les lacunes restent importantes

Sylviane Herranz

Chaque début d'été, le Secrétaire d'Etat à l'économie (Seco) publie son rapport sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Cette année, le rapport 2020 couvre une période marquée par la pandémie. Comme l'indique le Seco dans son communiqué du 2 juin, le Covid-19 et les restrictions sanitaires ont eu un impact sur le nombre de contrôles effectués. Certains organes chargés de les réaliser ont dû réduire leurs activités, et parfois les suspendre. Un grand nombre d'entreprises et de travailleurs ont néanmoins été contrôlés. Les conditions de salaire et de travail ont ainsi été vérifiées dans 34 126 sociétés (17% de moins qu'en 2019) et auprès de 132 922 personnes (20% de moins que l'année précédente). Des chiffres qui représentent 6% des employeurs suisses, 30% des travailleurs détachés et 30% des prestataires indépendants. Les taux d'infraction varient selon les branches. Ainsi, dans celles où il existe une convention collective de travail (CCT) de force obligatoire, 21% des contrôles révèlent des infractions concernant les travailleurs détachés, un taux identique à 2019. Pour les branches non couvertes par une telle

CCT et ne disposant pas de contrat-type de travail, les cas de sous-enchères salariales chez ces mêmes travailleurs ont diminué de 15 à 13%. Chez les employeurs suisses, une légère hausse des cas de sous-enchère a été enregistrée, passant de 10 à 12%. Alors que, chez les indépendants, les chiffres sont restés stables, avec 8% de suspicion d'indépendance fictive, sur les 4862 vérifications effectuées. Le Seco tempère ces résultats en rappelant que les contrôles étant ciblés sur les secteurs à risque, les taux d'infraction et de sous-enchère «ne sont pas représentatifs de la situation globale sur le marché du travail et doivent être interprétés avec prudence».

ENVIRON 25% D'INFRACTIONS AUX MINIMA SALARIAUX

Pour sa part, l'Union syndicale suisse (USS) signale que, dans les branches disposant de CCT avec des salaires minimums, le taux d'infractions s'élève à environ 25%. Un chiffre plus élevé que dans les autres branches, les minima salariaux permettant de définir clairement une sous-enchère. En l'absence de ces rémunérations de base, les cantons «autorisent certains écarts vers le bas par rapport aux salaires usuels, si bien qu'une partie des entreprises à bas salaires échappent aux contrô-

leurs», note la fédération syndicale. Elle indique un taux de 15% d'infractions pour les entreprises étrangères de détachement et de 12% pour les entreprises suisses.

L'USS ajoute que, lorsqu'un salaire minimum de CCT ou d'un contrat-type de travail n'est pas respecté, les employeurs versant des salaires trop bas sont amendés. Alors que, dans les autres cas, les cantons demandent aux entreprises en infraction de s'aligner sur les salaires usuels dans la branche et dans la localité. Or, le rapport du Seco révèle que la majorité des entreprises étrangères le font, ce qui est loin d'être le cas pour les sociétés suisses. D'où l'indignation de la centrale syndicale: «On ne saurait tolérer le comportement des entreprises suisses qui, dans presque 1200 cas, ont versé des salaires trop bas. Or, seuls tout juste 300 d'entre elles ont suivi les cantons qui leur avaient enjoint de corriger leurs salaires.» Et l'USS d'appeler la Confédération et les autorités cantonales à édicter des salaires minimums, comme le permet la loi.

CANTONS TROP LAXISTES

Autre motif d'énervement pour les syndicats: les grandes différences dans l'application des mesures d'accompagnement d'un canton à l'autre. Ainsi, si

Genève et le Tessin sont les meilleurs élèves en la matière, et contrôlent un grand nombre d'employeurs, ce n'est pas le cas de plusieurs régions de Suisse alémanique et de certains cantons, tels que Saint-Gall, Thurgovie et Zoug. Dans ces cantons, les conditions de travail et de salaires ne sont vérifiées que dans 2% des entreprises, et parfois moins.

«En moyenne, une entreprise suisse n'est contrôlée que tous les 50 ans. Une anomalie qui existe depuis des années déjà», note l'USS, qui ajoute que les mesures d'accompagnement sont indispensables pour protéger les salaires en Suisse, qui sont les plus élevés d'Europe dans un des marchés du travail les plus ouverts du continent. La fédération rappelle que seule la moitié des salariés sont protégés par des CCT disposant de salaires minimums, et que les lacunes des mesures d'accompagnement sont encore importantes. «Il faut qu'elles disparaissent», indique l'USS, appelant à une application plus stricte de ces mesures. ■

FRIBOURG 12 000 SIGNATURES POUR SAUVER LES URGENCES DE PROXIMITÉ

Succès populaire pour l'initiative fribourgeoise «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité». Plus de 12 000 signatures ont été remises le 11 juin dernier par le Comité citoyen HFR (Hôpital fribourgeois), soit le double du nombre requis. L'initiative, soutenue par de nombreuses organisations dont l'Union syndicale cantonale, propose une modification de la Constitution cantonale afin de garantir des urgences 24h sur 24 dans toutes les régions du canton, tant au Sud, qu'au centre que dans la partie alémanique. Le comité citoyen s'inquiète du démantèlement progressif de services comme ceux des blocs opératoires de divers sites de l'HFR et demande aux députés l'interruption de la «restructuration» en cours du système hospitalier jusqu'à ce que le peuple se soit prononcé sur son initiative. Comme il le souligne dans un communiqué, le comité «défend le système de santé en tant que service public, de facto supervisé par la population par le biais de ses représentants élus et destiné à subvenir aux besoins de la population. Il s'oppose en conséquence au démantèlement des prestations sur les sites périphériques de l'HFR (Billens, Riaz, Tavel, Meyriez) qui provoque un appel d'air pour les cliniques privées, au risque de voir baisser non seulement la qualité des soins, mais également des conditions de travail pour le personnel soignant». Des conditions déjà sous pression, avec de nombreux déplacements d'un site à l'autre, les velléités de privatisation et l'épuisement dû à la crise du Covid-19. «C'est le personnel du HFR qui fait les frais de cette politique de réduction des prestations hospitalières. Les applaudissements ne suffisent pas à offrir les conditions de travail stables, nécessaires aux salariées et aux salariés de la santé pour soigner la population.» ■ SH

Propos recueillis par Aline Andrey

Alors que les souffrances physiques et psychiques ne cessent d'augmenter, la santé au travail en lien avec l'organisation et le contexte professionnel est absente de la réflexion des entreprises, des politiques ou encore des médias. Voilà, en substance, le message véhiculé par la sociologue, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Fribourg, Sophie Le Garrec qui a dirigé l'ouvrage *Les servitudes du bien-être au travail*. Un recueil qui donne la parole à des chercheurs des domaines de la sociologie, de la psychologie et de l'ergonomie sur les transformations du monde du travail. Une pluralité d'angles qui mènent tous à un même constat glaçant: depuis l'avènement du nouveau management dans les années 1980, psychologisation, individualisation, délitement des collectifs et du sens au travail sont à l'œuvre au sein des entreprises et des services publics engendrant une fragilisation des travailleuses et des travailleurs. Un phénomène qui est encore accentué par les outils de développement personnel et les injonctions d'être heureux au travail, selon Sophie Le Garrec. Entretien.



Les nouvelles politiques de management développées dès les années 1980 impliquent une individualisation des relations de travail reportant sur les employés la responsabilité de leur propre santé et bien-être au sein de l'entreprise.

QUESTIONS RÉPONSES

La santé au travail n'est pas pensée dites-vous, pourquoi?

C'est spécifique à la Suisse où il n'y a pas de campagne de santé publique. La santé au travail n'est pas un thème pour l'OFSP. C'est un impensé probablement voulu: la responsabilité reste ainsi individuelle et privée (LAMal). Quand on regarde du côté des maladies professionnelles, elles sont peu reconnues, avec la charge de la preuve qui incombe toujours aux salariés. Du côté des accidents professionnels, ils sont dissociés de la santé au travail qui est pourtant la face cachée du problème. Dans tous les cas, on note donc que la santé ne fait pas partie des approches managériales, malgré les lois qui obligent pourtant les employeurs à protéger leurs salariés. Au sein des entreprises, des politiques mais aussi des médias, l'analyse de la santé, lorsqu'elle est effective, se fait uniquement à partir du seul individu et jamais sur les contextes de travail ou les liens entre le type de gestion et les problématiques générées. Pourtant, l'ampleur du stress et du mal-être, mais aussi de certaines maladies, voire de suicides au sein d'une même entreprise ou d'un même service, ne peuvent être le simple fait du hasard, qui impliquerait que des personnels «fragiles» se trouvent sur le même lieu. Cette individualisation de la responsabilité s'observe également dans les réponses proposées par les organisations de travail: des formations de quelques heures en gestion des émotions, du stress ou encore des séances de pleine conscience qui sont des réponses complètement décalées face à la gravité des problématiques de santé mais qui, en plus, ont pour effet de culpabiliser encore plus le travailleur qui ne verra aucune amélioration dans le concret de son travail. Cette notion de santé est réduite le plus souvent au développement personnel, au bien-être, à des formations sur les savoir-être plutôt que sur les savoir-faire. Même dans les entreprises dites libérées, les objectifs restent les mêmes: les salariés ont la sensation d'être plus autonomes, et, au début, sont enthousiastes, car ils ont l'impression de reprendre en main leur travail, puis ils se rendent compte qu'on leur en demande de plus en plus et qu'ils ne sont pas mieux payés pour autant. Le babyfoot, les distributeurs de M&M's, etc., combinés à ces formations sur les émotions et le stress, masquent la dureté des conditions de travail.

Toutefois, certaines entreprises n'ont-elles pas pris un véritable tournant notamment en appliquant une gouvernance partagée qui implique de ne plus avoir d'objectifs quantitatifs*?

Bien sûr, peut-être que, dans certaines entreprises, cela se fait de manière honnête, mais globalement il n'y a pas de changement de fond. Tous les managements, du taylorisme au fordisme,

«ON NE PEUT PAS PENSER LA SANTÉ EN DEHORS DU SENS DU TRAVAIL»

Dans un livre passionnant, des chercheurs dénoncent la responsabilisation individuelle et l'invisibilisation des conditions de travail pourtant à l'origine des maladies professionnelles

en passant par le *new public management*, reposent sur la subordination des salariés, comme l'explique Danièle Linhart, dans notre livre mais aussi dans son ouvrage *L'insoutenable subordination des salariés*. Les manières de «manager» changent mais pas les contrats de travail!

Comment promouvoir la santé au travail?

Tous les intervenants du livre arrivent – et c'est plutôt rare dans le domaine des sciences humaines – à cette même conclusion: la santé au travail est principalement affectée par la perte du sens du travail. Les prescriptions venant de la hiérarchie, qui n'a souvent pas la connaissance du «réel» du terrain, sont souvent inapplicables ou sans fondement. La parcellisation du travail, le manque d'éthique et les outils quantitatifs inadaptés, notamment dans les métiers des soins, crée une dissonance cognitive. L'expression «on fait du travail de singe» revient constamment dans les témoignages des soignants; elle est révélatrice du malaise. Les injonctions paradoxales, comme faire plus avec moins, quantifier la qualité, etc., sont en porte-à-faux avec les valeurs des salariés.



Les formations de «savoir-être» ne touchent pas que les cadres, mais également d'autres catégories de travailleurs, comme les vendeuses à qui on dicte la manière de se comporter vis-à-vis des clients.

C'est aussi en ce sens qu'être heureux au travail ne repose pas que sur une question de salaire ou de place dans la hiérarchie, mais sur ce que l'on fait, sur le sentiment de complétude et du travail de qualité. Dans le livre, Marie Pezé donne l'exemple de Fatima, femme de ménage dans une école maternelle qui valorise son travail par la qualité de la propreté pour que les petits se sentent bien le lendemain. Elle a la sensation de faire un Picasso chaque soir. Mais quand on supprime de moitié le personnel et le temps à disposition, comment encore le faire ou même prendre le temps de regarder son œuvre? Quand on ne peut plus mettre de soi dans son travail, on se coupe de soi-même. Pour tous les chercheurs, il s'agit aussi de renouer avec le collectif porteur de sens. Or, il est aussi de plus en plus dilué, effacé, atomisé, sous prétexte de productivité et d'individualisation.

Selon vous, comment les syndicats peuvent-ils contribuer à la santé dans l'espace professionnel?

Excusez-moi de le dire comme ça, mais ils ont loupé le point de basculement: le tournant du nouveau management dans les années 1980. Avec

la hausse du chômage, de la précarité et la démultiplication des statuts précaires, ils ont défendu l'emploi et en ont oublié les conditions de travail. Aujourd'hui, il est difficile pour eux de rattraper le retard. Surtout que la place des syndicats n'est pas simple face à cette individualisation. Mais ce serait bien de les entendre davantage sur l'idéologie du management et ces formations sur les savoir-être. Certains formateurs-coachs que je cite dans mon chapitre préconisent comment mieux dormir, moins boire de café, respirer par le ventre, faire davantage de sport... Autrement dit, les facteurs de risques de la santé au travail proviendraient, dans ce discours, de la vie privée. Cette rhétorique est gravissime, outre son aspect moralisant et hygiéniste, car elle occulte complètement la responsabilité des organisations et du management dans la santé au travail!

Ce type de formation de développement personnel n'est-elle pas le fait des grandes sociétés et ne touchent-elles pas surtout des employés de bureau et des cadres?

Oui, cela touche surtout les grandes entreprises, et cela ne concerne peut-être pas tous les secteurs d'activité.



Pour la sociologue, l'ampleur du stress, du mal-être, ainsi que la présence de certaines maladies, voire de suicides au sein d'une même entreprise, ne sont pas le simple fait du hasard.

Du moins pas encore, car il y a toujours un effet domino. On pensait que les services publics seraient protégés de la logique gestionnaire, et on s'est trompé. Du reste, les formations de savoir-être touchent aussi des caissières ou des vendeuses à qui on dicte comment elles doivent se comporter avec un client.

Est-on vraiment plus malheureux au travail qu'avant?

Depuis les années 1990, l'idéologie gestionnaire entraîne une intensification, une accélération, une confusion entre l'urgent et l'important... ce qui génère une mise sous tension toujours plus forte. A la pénibilité physique toujours présente, s'est greffée la pénibilité psychique, la perte de sens du travail par son fractionnement, la personnalisation de la responsabilité et la fin des collectifs du travail qui étaient une source de résistance et d'entraide.

Que préconisez-vous?

Repenser le sens du travail. La tâche est ardue, car il n'y a plus de responsable. Dans les services publics, on recopie ce qui se fait dans le privé avec une sorte de fatalisme. On ne réfléchit plus, même dans les hautes écoles. Et l'on ne sait pas vraiment d'où viennent les injonctions de ce nouveau management, du bonheur au travail pour être plus productif, de ces changements intempestifs à suivre – au risque d'être traité d'arriéré ou de réfractaire à la modernité – qui déstabilisent les employés et les empêchent aussi de penser ou d'acquiescer du pouvoir. L'accélération étouffe également l'intelligence au travail. Dans les faits, il n'y a plus de gestion du travail mais des prescriptions déconnectées: une théorisation pour atteindre un maximum de rentabilité et un primat des chiffres. Or, la reconnaissance du travail qui donne du sens passe par le qualitatif. Il s'agit d'opérer un retour à la réalité du travail, de réhabiliter le collectif et de mettre fin à cette aseptisation infantilisante du conflit. Car la dispute est nécessaire pour avancer et débattre du sens du travail.

Cela ne signifie-t-il pas qu'il faut changer de système, peut-être en introduisant un revenu de base inconditionnel qui pourrait redonner du pouvoir aux salariés?

Je suis pour le RBI, mais il s'agit de réfléchir comment l'appliquer. Et je ne suis pas certaine que cela suffise, car cela ne changera pas forcément le rapport de force et l'idéologie en place. Avec une politique des petits pas, on peut peut-être faire bouger un peu les choses en montrant que, d'un point de vue économique, la santé au travail est bénéfique. Mais j'avoue être très pessimiste. Comment rompre avec cette idéologie gestionnaire, utilitaire et quantitative? Les partenaires sociaux ont un vrai rôle à jouer... à condition qu'ils s'en saisissent. ■

*Le livre du Belge Frédéric Laloux *Reinventing organizations. Vers des communautés de travail* inspirées (2015) fait figure de bible pour les tenants de la gouvernance partagée. Il donne notamment pour exemple l'usine métallurgique française Favi et l'organisation de soins ambulatoires aux Pays-Bas.



Les servitudes du bien-être au travail, impacts sur la santé. Sous la direction de Sophie Le Garrec, avec la participation de L.-M. Barnier, Y. Clot, S. de Gasparo, K. L. Goldschmidt-Salamon, V. Gonik, A. Jeantet, D. Lhuillier, D. Linhart, M. Loriot, K. Messing, M. Pezé, P. Ughetto. Editions Eres, 2021.